



Abus de faiblesse sur une handicapé mentale légère

Par lalala, le 09/11/2011 à 19:33

Bonjour,

Ma sœur est reconnue comme handicapée mentale, mais cela n'est pas évident car pas forcément visible au premiers contacts.

J'ai coupé tout contact avec une ancienne amie qui a continué d'entretenir un lien avec ma sœur, cette personne était déjà à l'époque au courant des difficultés mentales de ma sœur. En ma présence, celle-ci se permettait de donner des "tapes" sur l'arrière de la tête de ma sœur, et lorsque j'ai coupé tout lien avec elle, je suppose que les choses sont allées en s'empirant.

Le fait est que cet été, ma sœur est allée passer 10 jours chez cette "amie", et ayant possession (suite à une erreur de la poste) de la carte bancaire de ma mère a englouti près de 2800€ en moins de 10 jours, ma mère a porté plainte contre ma sœur, et la police n'a rien retrouvé chez ma sœur de tous les différents achats et retraits effectués lors de cette période. Ma sœur a reconnu qu'on s'était "servi d'elle", mais aucune démarche n'a été effectuée contre l'"amie" en question.

Ce soir ma sœur vient de me téléphoner et me demande suite à une conversation avec cette personne qui semble s'acharner à l'insulter sur les réseaux sociaux si notre père a fait de la prison pour l'avoir violée (ma sœur), cette idée lui venant bien évidemment de l'"amie" dont je parle.

Je voudrais que cette personne soit punie pour manipuler et faire autant de mal à une personne en situation de faiblesse, et surtout qu'elle s'arrête. Malheureusement, je ne suis pas sûre d'avoir le droit de porter plainte, moi, qui suis en dehors des faits, et ne sais pas pour quel motif je pourrais le faire, ni si je dois ou non faire appel à un avocat, constituer un dossier ou je ne sais trop quoi encore, j'ai besoin de conseil...

En vous remerciant, cordialement, lalala